

Pierre Jarlier présente le rapport sur la contribution des collectivités au Plan Bâtiment Grenelle

Le 22 juillet, Pierre Jarlier, sénateur du Cantal et ancien président de l'ANEM, a présenté au bureau du comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle les conclusions du chantier Collectivités, qu'il a piloté durant un an.

Les travaux du groupe de travail ont abouti à vingt-huit propositions pour favoriser la mise en œuvre du grand chantier de rénovation thermique des bâtiments des collectivités. Elles s'appuient en majeure partie sur leurs missions de gestionnaires et d'animatrices. Parmi les propositions présentées on trouve la réalisation de diagnostics énergétiques pour optimiser les investissements, l'adoption d'une approche globale des coûts d'investissement de fonctionnement et de maintenance (ce qui suppose une modification du code des marchés publics), l'incitation à la rénovation énergétique avec l'appui de prêts bonifiés, de l'écoconditionnalité des aides ou encore de la création d'un fonds dédié. Le rapport préconise également le développement d'une

28 propositions, pour beaucoup directement opérationnelles.

« décentralisation contractuelle » qui favorisera les partenariats Etat/collectivités et les initiatives locales, particulièrement intercommunales, et la sensibilisation du grand public, via la généralisation des espaces Info Energie notamment, et la mise en place d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat consacrées à la maîtrise de l'énergie.

Nombre de ces mesures présentent l'avantage d'être directement opérationnelles car elles font appel à des partenariats déjà existants ou faciles à mettre en place entre principaux acteurs de la performance énergétique des bâtiments des collectivités, associations nationales d'élus, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). D'autres exigent des financements ou bien des évolutions législatives. Le rapport devait être remis au ministre de l'Écologie à la rentrée.



Pierre Jarlier (à gauche) et Philippe Pelletier, président de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), lors de la présentation du rapport devant le comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle.

LES 11^{es} RENCONTRES NATIONALES DES SAISONNIERS EN NOVEMBRE À CHAMBÉRY

C'est au cinéma Curial, le 17 novembre, et au centre de congrès Le Manège, le 18 novembre, juste avant le Festival international des métiers de montagne, que se tiendront à Chambéry les Rencontres nationales annuelles des travailleurs saisonniers et pluriactifs.

Les débats des deux journées de cette 11^e édition se focaliseront sur les « Observatoires de la saisonnalité », ce qui devrait permettre de recenser et d'évaluer les expériences conduites en ce domaine par les diverses maisons des saisonniers et

pluriactifs, et d'identifier ainsi les éventuels obstacles et besoins à satisfaire pour qu'elles puissent devenir les acteurs d'un système d'information et d'observation pleinement performant dès 2011. Les vingt-cinq ans de la loi montagne, au regard du statut des saisonniers et pluriactifs, seront également évoqués par deux des pères fondateurs de la loi du 9 janvier 1985, Louis Besson et Robert de Caumont.

Renseignements : ADECOHD, tél. : 04 92 25 54 99
pole.montagne@adecohd.com

Le massif d'Uchon s'apprête à rejoindre le Morvan

Le massif d'Uchon est réputé pour ses Rochers du Carnaval, formation granitique classée depuis 1941.

Onze communes de Saône-et-Loire s'apprêtent à rejoindre la zone de montagne du Morvan. Une démarche engagée depuis bientôt six ans, à laquelle l'ANEM est venue apporter son appui.

Les onze communes candidates au classement, regroupées au sein de la communauté de communes Arroux Mesvrin (qui en comprend quatorze), bénéficient toutes depuis 1979 du classement en zone de piémont. La demande de classement montagne, activement soutenue par les organisations agricoles, vise d'abord une majoration des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) des 133 agriculteurs de ce territoire, et dont le montant est globalement le double de celles perçues en zone de piémont. Ce changement est d'autant plus pertinent que la notion de piémont pourrait disparaître dans la prochaine révision communautaire de la réglementation des zones agricoles défavorisées (voir « PLM » n° 203 de mars 2010).

Le territoire concerné s'étale sur plus de 21 000 hectares et correspond au massif d'Uchon, d'une altitude certes moyenne mais constitué, d'une part, d'une série de points hauts alignés selon un axe nord-sud avec des pentes particulièrement abruptes, souvent boisées, et d'autre part, de prairies vallonnées s'étageant entre 350 et 600 mètres d'altitude.

Une demande qui vise l'augmentation du montant de l'ICHN des agriculteurs.



L'étude réalisée par la Direction départementale des territoires, produite en début d'année, a été transmise en mai au ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, avec un avis « sans réserve » de la part du préfet, en même temps qu'étaient saisis les services du Cemagref pour effectuer les calculs définitifs. Ce n'est que sur cette base (attendue à la rentrée) que la demande deviendra officielle et pourra être transmise à la Commission européenne à Bruxelles. L'arrêt ministériel de classement ne pourra en effet être signé qu'après son approbation.

Au nombre des personnalités politiques qui ont appuyé cette démarche (députés européens et nationaux, présidents des conseils régional et départemental) figure Henri Nayrou, président de l'ANEM, qui a rencontré en juillet Christian Gillot et Thomas Thévenoud, les deux vice-présidents du conseil général (le premier étant le président de la communauté de communes) qui pilotent le dossier.

L'ANEM participera le 9 septembre à Broye à une rencontre départementale organisée entre les communes candidates et celles qui sont déjà classées montagne.